



**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019, 2020 et 2021
du vendredi 3 juin 2022, en extérieur
devant la capitainerie du port de Pérols.**

ORDRE DU JOUR :

- **Rapport moral**
- **Rapport financier**
- **Rapport d'activités**
- **Rapport d'orientation 2022**
- **Renouvellement du Conseil d'Administration**
- **Questions diverses**

Nous étions 36 adhérents présents, 6 pouvoirs et quelques personnes de passage, le quorum de 1/4 des adhérents étant atteint, l'Assemblée Générale ordinaire, peut donc délibérer normalement.

Invités : L'ASPRI (présents JP Molle et Mireille Fage) et L'Association des Cabanes du Salaison-Mauguio (Excusés Nadine Ramade et J Michel Lubac)

1. Rapport moral

Suite au décès d'Emmanuel Delfosse, président de l'association, puis de 2 années de Covid, notre association a été en « sommeil » avec d'ailleurs aucun appel à cotisation en 2021.

Fabien Maury, qui se proposera à l'issue de l'AG comme nouveau président de l'association, anime et préside cette Assemblée Générale.

Il rappelle les objectifs de l'association, qui **sont la sauvegarde de l'environnement et la défense du cadre de vie de nos quartiers.**

Il explicite la situation et sa position : « Aucun élu du conseil d'administration n'ayant souhaité reprendre la présidence de notre association depuis le décès d'Emmanuel Delfosse et la situation sanitaire s'étant amélioré, il nous a paru nécessaire et important d'essayer de



continuer à faire vivre notre association, afin de ne pas laisser s'éteindre tout le travail jusque-là effectué depuis 1990.

Il s'est donc proposé pour prendre la présidence avec comme conditions :

- D'augmenter le nombre de personnes adhérentes
- De trouver d'ici deux ans de nouvelles bonnes volontés actives pour l'association
- De relancer l'activité de l'association
- Et avec comme objectif de trouver à minima une nouvelle personne pour la présidence d'ici deux ans.

Les actions menées par l'association depuis 2019, ont permis d'obtenir des avancées significatives, notamment sur le dossier du restaurant-dancing "La Cabane".

Nous nous impliquons dans tout ce qui peut avoir des conséquences sur la vie de nos quartiers : PPRI, PLU, PAPI, Etude sur la qualité des eaux de l'étang de l'Or, nettoyage des fossés ...etc. Une avancée significative sur le projet du muret avec palplanches (système de protection contre les inondations coté port) est à noter.

La venue du premier magistrat municipal à l'ouverture de l'assemblée générale de notre association, démontre si besoin était, l'importance que celle-ci occupe dans le paysage sociologique de notre commune.

Il nous a représenté le projet de développement d'urbanisme et de tourisme qu'il avait présenté lors de la réunion publique du quartier des cabanes de Pérols le 26/11/2021 dans la salle Yves Abric. Il a été interpellé sur l'état des rues aux cabanes, sur quelques incivilités, sur le mur acoustique et sur le souhait des habitants des quartiers des cabanes de préserver la tranquillité des quartiers.

2. Rapports financiers 2019, 2020 et 2021.

Le trésorier David Crespin a présenté les comptes de l'association établis à la date du 1^{er} juin 2022.



Début 2019, le solde était de 1 700€, puis en avril et octobre 2019, nous avons effectué les 2 paiements de 840 € pour les frais d'avocat liés au dossier du restaurant-dancing "La Cabane".

Ensuite, les membres du bureau ont anticipé le paiement de leur future cotisation pour pouvoir payer les frais annuels de 57,40€ pour l'hébergement du site internet.

Nous avons suspendu l'assurance annuelle de l'association de 110€/an durant la période Covid (2020/2021 et 2022) d'où la réunion en extérieur aujourd'hui.

Aucun appel de cotisation n'a été fait en 2021.

Aujourd'hui, jour de l'AG, le solde de notre trésorerie reste positif et à hauteur de 76€.

3. Rapport d'activités 2019, 2020 et 2021.

- Sur le dossier de protection contre les inondations :

Notre association participe historiquement aux différentes réunions organisées par les deux syndicats intercommunaux Le SYBLE pour le bassin versant du Lez et des étangs palavasiens et le SYMBO pour le bassin versant de l'étang de l'Or. Ce qui nous a permis de défendre activement notre quartier dans l'élaboration des Plans d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Le PAPI est un document validé par les services de l'état, qui synthétise le risque inondation à l'échelle de chaque bassin versant et propose des actions limitant ce risque. Nous avons défendu 3 actions dont deux ont été retenues :

- Côté Port de Carême : L'élaboration de la protection contre la montée des eaux côté étang du Méjean avec la mise en place d'un mur de palplanches le long du chemin douanier. Cette protection a été réalisée il y a environ 7 ans.
- Côté Etang de l'Or : Un même type de protection que coté Port de Carême est prévu. Cette action n'est pas encore mise en place. La mairie de Pérols nous indique que la Métropole de Montpellier qui a la compétence travaux dans ce domaine, ne devrait pas finaliser cette protection avant 2024.
- La 3^{ème} action non retenue consiste à augmenter la capacité de vidange de l'étang de l'Or et du Méjean en élargissant les 4 rétrécissements du grau de Carnon depuis l'étang de l'Or jusqu'à la mer. La reconstruction prévue du pont Lambert peut déjà en faire sauter un premier aux 4 canaux. Il faudra bien que les Portes soient elles-aussi reconstruites. Cela permettra de limiter les entrées maritimes lors des épisodes cévenols et, se faisant, en faire sauter un second. Il n'en restera que deux : nettoyer et supprimer tout le cascal (dépôt minéral) à l'entrée du grau et sous le pont de la Grave, et augmenter le débit du grau en



draguant sous le pont piéton sur lequel la mairie de Mauguio a installé provisoirement la Capitainerie du port de Carnon. Si nous restons vigilants, nous pouvons arriver à faire que cette 3^{ème} action se réalise.

- Sur le dossier le restaurant-dancing « La Cabane »

Notre association s'est mobilisée dès le début des travaux de construction. Nous avons alerté la Mairie en vain, ainsi que la préfecture. Le préfet a ordonné un contrôle par la DDTM qui s'est conclu par deux procès-verbaux pour entrave au droit d'urbanisme, un à l'encontre du propriétaire et du gérant de l'établissement, et un second à l'encontre du Maire de Pérols. Ces deux procès-verbaux ont été remis par la DDTM au procureur de la République qui n'en n'a retenu qu'un seul, celui contre le propriétaire et le gérant de « La Cabane ». Nous avons missionné un avocat pour se porter partie civile devant le Tribunal d'instance de Montpellier qui traite les affaires relevant du pénal. En cours de procédure, nous avons changé d'avocat. Lors du procès, la justice nous a rendu raison en ordonnant l'arrêt de fonctionnement du restaurant-dancing et sa démolition, mais n'a pas retenu le remboursement de nos frais d'avocat. Ce qui nous a amené à avoir une situation financière difficile.

- Point de ce qui a été réalisé en 2020-2021-2022 aux Cabanes :

- Le dragage de l'entrée vers l'étang de l'Or, une partie du port (entrée jusqu'aux pêcheurs) et le départ du canal jusque sous la 4 voies et étalement des sédiments.
- Un nouveau règlement du port, 1^{er} Conseil Portuaire, augmentation du nombre de places de bateaux, nouvelles tarifications pour les emplacements.
- La fermeture de la mise à l'eau, l'installation de 13 bornes à énergie (eau + électricité). 8 bornes en cours d'installation sur la canalette, la « réhabilitation des installations du port » (jardinières et bancs)
- La Grave : droit d'usage d'une durée déterminée, les propriétaires ne pourront normalement pas transmettre leur bien, la mairie travaille sur le volet juridique sur ce point.
- Le rehaussement du pont de Carnon (VNF), travaux initialement prévus jusqu'à fin mars 2022 puis prolongé jusqu'à mi-juin 2022 (le 17 juin au soir).
- La création de la sortie au rond-point (Cabane de pêcheur) permettant l'accès à la canalette et au parc à bateaux.
- Les festivités estivales avec « les dimanches aux cabanes » et la « Grande sardinade » sur le port le dimanche 22 mai et « le terroir de la mer » le dimanche 24 juillet, organisées par le service des festivités de la commune de Pérols, avec comme prestataire le restaurant La Prose.



- Point de ce qui est prévu d'ici fin 2025 aux Cabanes :

- ✓ La construction d'un mur de protection acoustique (écran végétal).
- ✓ La construction d'une digue de protection contre les inondations et la remise en état des voies avec l'aménagement d'une « promenade touristique » le long de l'étang de l'Or.
- ✓ Le réaménagement du Petit Triangle : installation de deux péniches-restaurants, un parking de 70 places, un parc « ornemental », une base nautique et scientifique.
- ✓ Le rajout d'anneaux pour les bateaux sur la canalette, un accès à la canalette par badge,
- ✓ L'aménagement d'une liaison piétonne (« chemin doux ») entre le terminus du tram et Carnon. La construction d'une passerelle piétons-cycliste parallèle au pont de Carnon.
- ✓ La création de trois « portes d'entrée » style « Hacienda » : port du Canal, port de Carême et port (actuel port des Cabanes que le maire souhaite rebaptiser). Ces portes d'entrée seront matérialisées par deux murets blancs avec deux colonnes coiffées d'un dôme de couleur (cf. Midi Libre du 03/12/2021).
- ✓ La reconstruction de la capitainerie avec l'aménagement de 3 salles pour les pêcheurs, les associations et le bureau du port, à suivre.
- ✓ La construction d'un bâtiment religieux sur le port « notre dame des étangs » ?

Statu quo sur le barrage anti-sel dit « les portes de Carnon » qui ne fonctionne plus depuis bien longtemps mais dont personne ne veut s'occuper.

4. Rapport d'orientation 2022 /2023

- ✓ Organiser une rencontre avec le maire à la rentrée afin de connaître le plus précisément possible la situation des dossiers en cours sur le développement de l'urbanisme et du tourisme et lui faire part du point de vue des membres de l'association et de nos propositions.
- ✓ Engager une campagne d'adhésion dans un premier temps sur les personnes n'ayant pas encore renouvelé leur adhésion et plus largement dès septembre avec le soutien des membres.
- ✓ Connaître l'avis des adhérents sur les festivités estivales sur le port des Cabanes et la place de l'association.
- ✓ Réenclencher le suivi et le travail sur chacun des dossiers non achevés en fonction des engagements de chacun des adhérents, comme celui des travaux concernant la protection contre les inondations.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration



Le 1/3 des membres du conseil d'administration doit être renouvelé chaque année. Au regard de la situation, l'ensemble des membres du conseil d'administration est démissionnaire et nous avons réélu l'ensemble des nouveaux membres candidats.

Membres sortants	Membres candidats
<i>Bruno COSME</i>	<i>Bruno COSME</i>
	<i>Cécile FOURNIER</i>
	<i>Claire GOUGAT- BARBERA</i>
<i>Claude CASINO</i>	<i>NON</i>
<i>David CRESPI</i>	<i>David CRESPI</i>
	<i>Fabien MAURY</i>
<i>Frédéric VINCENT</i>	<i>Frédéric VINCENT</i>
<i>Jacques ROUCHE</i>	<i>Jacques ROUCHE</i>
<i>Joëlle LLORET</i>	<i>Joëlle LLORET</i>
<i>Luc CLAPAREDE</i>	<i>Luc CLAPAREDE</i>
<i>Marie-Renée DE LAMO MARIN</i>	<i>Marie-Renée DE LAMO MARIN</i>
<i>Nathanaëlle MAREUIL JOUFFRIEAU</i>	<i>Nathanaëlle MAREUIL- JOUFFRIEAU</i>
	<i>Philippe BARBERA</i>

Vote pour le renouvellement du Conseil d'administration : voté à l'unanimité.

6. Résolution, mise au vote :

L'AG de ce jour donne mandat au bureau de l'association d'inviter de façon permanente une ou plusieurs personnes adhérente(s) de notre association aux réunions du conseil d'administration dans la mesure où elle(s) se déclare(nt) volontaire(s) à s'investir pour l'association et ce d'ici à la prochaine AG.

Vote pour cette résolution : voté à l'unanimité.

7. Questions et réflexions diverses

Des pistes de réflexion et d'information ont été échangées et un débat s'est instauré sur les différents thèmes abordés ainsi que sur la démostration.

Approuvé par le conseil d'administration du 3 octobre 2022

Le président :
Fabien MAURY